

N° 681
22 MAI 2009

L'US

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE



ÉDITO TRISTES PORTIQUES



Une enseignante du collège de Fenouillet en Haute-Garonne a été blessée d'un coup de couteau dans sa classe, le 15 mai dernier, par un élève de Cinquième puni la veille pour travail non rendu. Son pronostic vital n'est heureusement pas engagé. Cette violence extrême a créé une vive émotion dans l'établissement, la profession et bien au-delà. Beaucoup d'interrogations aussi sur ce qui peut déclencher un tel passage à l'acte par un enfant a priori sans histoire, aujourd'hui incarcéré dans un établissement pour mineurs. Cette agression en rappelle d'autres, elle montre que la violence à l'école s'exerce le plus souvent au sein même de l'établissement, avec les élèves qui le fréquentent. Pour le SNES, lutter contre la violence suppose d'abord une réflexion approfondie sur ses causes et ses mécanismes, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles et en partenariat avec les services sociaux,

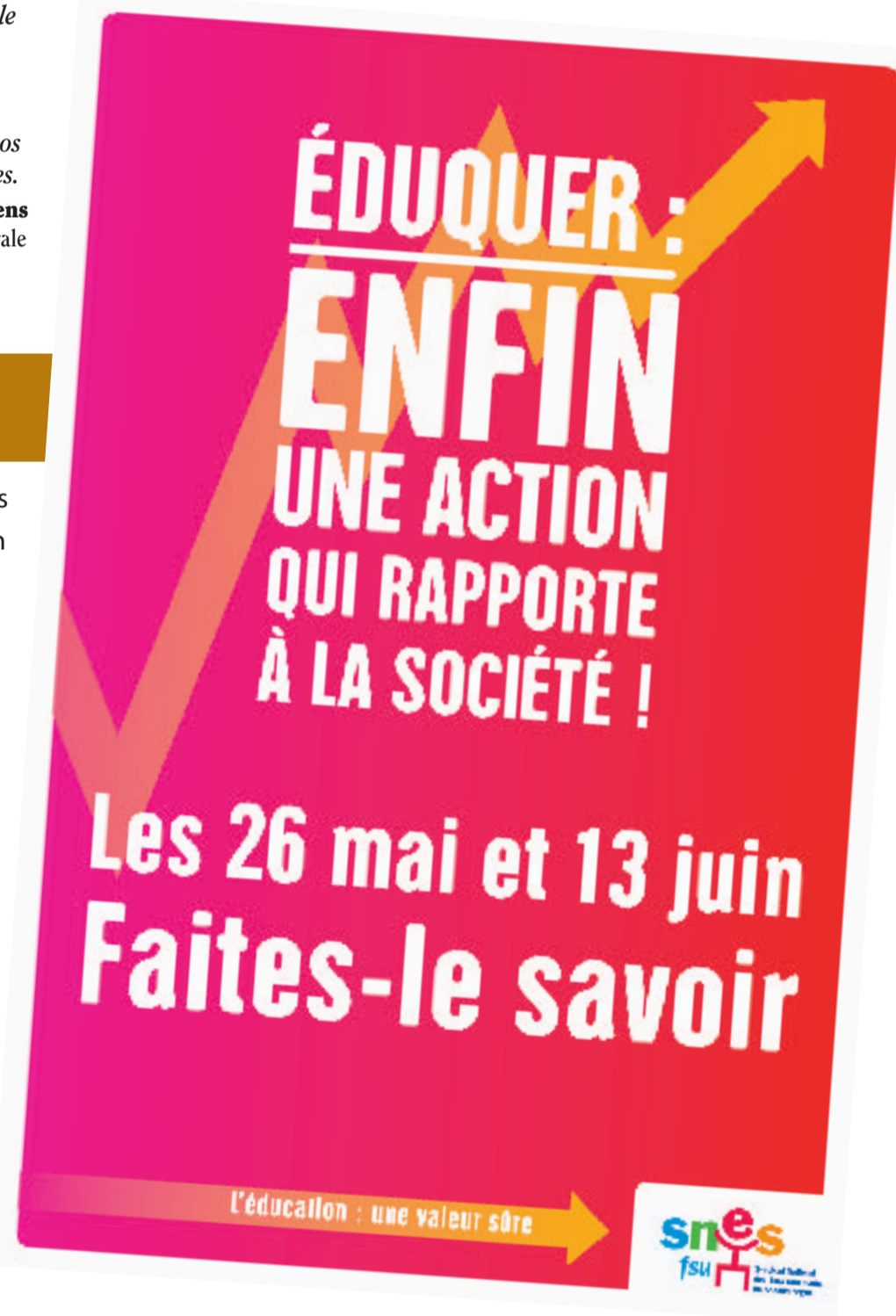
de santé, de police du secteur. Elle implique de privilégier les moyens humains permettant le dialogue et l'accompagnement, plutôt que de développer « portiques » et dispositifs de vidéo-surveillance. Cela nécessite de revenir sur les suppressions massives de postes, de recruter des personnels statutaires et formés pour apporter des réponses éducatives sérieuses. Ce n'est malheureusement pas la voie choisie aujourd'hui par le gouvernement. C'est pourtant la seule susceptible d'éviter d'autres drames aux conséquences irrémédiables pour nos collègues et nos élèves.

■ **Claudie Martens**
cosecrétaire générale

26 MAI-13 JUIN POUR SUIVRE

Après un 1^{er} Mai unitaire, fait historique qui marque bien la prise de conscience des organisations syndicales face à l'ampleur de la crise économique et sociale, réflexion commune et appels aux manifestations se poursuivent.

Le refus du gouvernement de changer de cap, le maintien de la loi Tèpa, la surdité du patronat face à la question salariale et à la montée des licenciements, ont conduit l'ensemble des organisations à appeler à la poursuite du mouvement avec, le 26 mai, des actions décentralisées dans tout le pays et, le samedi 13 juin, une journée nationale de manifestations organisées dans chaque département. La plate-forme unitaire intersyndicale commune de janvier est retravaillée pour afficher concrètement les objectifs à atteindre, mobiliser sur ces derniers l'ensemble des salariés et exiger des réponses rapides du gouvernement et du patronat : emploi privé et public, utilisation des aides publiques, répartition des richesses au niveau des entreprises, revalorisation du SMIC et amélioration des salaires, suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires et du bouclier fiscal, mesures en faveur de la jeunesse seront au cœur des exigences. La question des services publics et de la fonction publique n'est pas oubliée, alors que le gouvernement persiste à imposer une Révision Générale des Politiques Publiques, traduite en externalisations, suppressions, restructurations, qui affaiblissent les services rendus aux usagers et **Suite page 2** ▶▶▶



CETTE SEMAINE 3

• BUDGET 2010 : - 34 000 ?

ENJEUX 4-5

- FONCTION PUBLIQUE
- EUROMANIFS
- BREVET DES COLLÈGES

LE POINT SUR 5

- FORMATION DES MAÎTRES

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- PARITARISME
- PROGRAMME MATHS

SUR LE TERRAIN 7

- ENSEIGNER À GRIGNY
- RENCONTRE AVEC LE PS

ERRATUM FORMATION DES MAÎTRES

Ce que le SNES ~~refuse~~ revendique :

- des masters disciplinaires, ouverts sur la recherche, n'enfermant pas les étudiants et pouvant contenir des éléments de professionnalisation
- des prérecrutements assurant un vivier suffisant de candidats et la diversité sociale de nos professions
- des concours nationaux ouverts à tout candidat justifiant de l'obtention d'un master
- une année pleine et entière de formation en « alternance » après la réussite aux concours



Dans le dernier Mag, le 4 pages spécial formation des maîtres comportait une coquille très malencontreuse (p. 2) dans l'encadré : L'US présente à ses lecteurs toutes ses excuses.

EUROMANIFS : 300 000 ! (voir page 2)





►►► Suite de la page 1

26 MAI-13 JUIN POUR SUIVRE

détériorent les conditions de travail des personnels. Espérant sans doute minimiser les réactions face aux aspects nocifs de son projet, celui-ci diffère l'examen au Parlement de la loi sur la mobilité, loi dont des points essentiels sont condamnés unanimement par les fédérations de fonctionnaires, auteurs d'une adresse en ce sens à Eric Woerth.

Dans la santé comme dans l'enseignement supérieur, les résistances aux réformes engagées se poursuivent et le défilé du 14 mai a vu converger hospitaliers et enseignants chercheurs à Lille, Lyon, Marseille ou Toulouse. Ces luttes permettent des reculs du gouvernement ; ainsi sur le dossier de la formation des maîtres où des mesures transitoires pour 2010-2011 ont été arrachées.

Cependant, les remises en cause – école, recherche, santé, emploi... – continuent, le dogme de la réduction de l'emploi public aussi et l'Éducation nationale pourrait y payer un lourd tribut.

C'est pourquoi il faut continuer à faire entendre les revendications des salariés, porter nos exigences. Le SNES regrette que la proposition faite par la FSU aux fédérations de fonctionnaires d'une grève le 26 mai n'ait pu recueillir une adhésion majoritaire. Il appelle les personnels du second degré aux manifestations organisées localement ce jour-là et à donner toute leur visibilité aux questions éducatives le 13 juin pour alerter sur les conséquences de la politique éducative, des suppressions de postes, pour dénoncer les difficultés du remplacement comme l'augmentation des heures supplémentaires et préparer dès maintenant les actions de rentrée. ■ **Frédérique Rolet**

Publicité

**À LA MAIF, NOUS PENSONS QUE LA MEILLEURE
FAÇON D'ÉVITER LES CATASTROPHES À LA MAISON,
C'EST D'EN PARLER DIRECTEMENT AUX ENFANTS.**

ÉDUCATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES

- À la MAIF, nous intervenons directement ou indirectement auprès des enfants pour leur expliquer les risques de la vie quotidienne et les bons comportements à adopter pour les éviter. Parce qu'il est plus facile de prendre tout petit de bonnes habitudes que d'avoir à les corriger quand on est grand, la MAIF a développé des spectacles, des conférences ou encore des supports pédagogiques adaptés à leur âge.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° AZUR 0 810 500 810 (*taxe à l'appel local).

EUROMANIFS 300 000 !

Ils étaient 150 000 manifestants à Madrid, 100 000 à Berlin, 50 000 à Bruxelles et 20 000 à Prague. La mobilisation massive à l'appel de la CES (Confédération européenne des syndicats) a mis en exergue le besoin d'Europe sociale avec, au centre des revendications, la demande d'un plan de relance européen afin de sortir de la crise. Non à l'Europe libérale qui s'attaque aux acquis sociaux et aux services publics, détruit l'emploi et favorise la précarité. Oui à un nouveau deal social. Enseignants et éducateurs étaient présents dans les cortèges. Ils étaient 1 300 à Madrid, syndicats espagnols et portugais affiliés au CSEE (Comité syndical européen de l'Éducation) avec comme slogan « les personnes d'abord, plus d'investissement dans l'éducation et la formation », 2000 aussi à Berlin de la GEW (Allemagne) avec une délégation d'enseignants du syndicat polonais NSZZ Solidarnosc. L'ampleur de ces manifestations montre bien que le mouvement syndical européen a réussi à redonner la priorité aux citoyens dans la lutte contre la crise économique et financière. Et c'est à Paris, les 27 et 28 mai, que la CES va débattre, entre autres, des suites de la mobilisation. ■ **Odile Cordelier**

DROITS ET LIBERTÉS CIMADE

Le ministère de l'Immigration a engagé en août une réforme profonde de l'action associative d'aide aux étrangers dans les centres de rétention administrative (CRA). La Cimade y exerçait depuis 25 ans et son « monopole », comme le présente le gouvernement, était gage d'efficacité, car permettant une vision d'ensemble des conditions de rétention des étrangers sur tout le territoire. Cette efficacité n'étant pas du goût du Président ni de ses ministres de l'Identité nationale, un appel d'offres répartissant la gestion des CRA en huit lots a transformé la mission juridique des associations de soutien aux étrangers en rétention en une simple mission d'information. Le Collectif Respect, proche de l'UMP, doit intervenir dans les centres d'outre-mer, où sont réalisées la majorité des reconduites à la frontière et où l'on observe de graves atteintes aux droits de l'homme. L'ASSFAM obtient le lot Bobigny et Paris après avoir reçu une subvention exceptionnelle de 450 000 euros du ministère de tutelle. La Cimade a fait appel de ces décisions et demandé la lumière sur les critères de choix. La demande d'un report de l'audience au 13 mai, assortie de la condition expresse faite à l'État de ne pas signer les contrats en litige avant la décision de justice, s'est terminée le 10 mai, quand le ministère de l'Immigration a indiqué avoir malgré tout signé l'ensemble des contrats. La Cimade a dénoncé des « méthodes de voyou » et demandé que toute la lumière soit faite, et déposé un nouveau recours le 19 mai. ■ **Agnès Verdurand**

« L'emploi est au fonctionnaire ce que la banquise est à l'ours polaire » **FABIENNE BELLIN**

EMPLOI PUBLIC : - 34 000

Le ministre du budget Éric Woerth vient d'annoncer le projet de supprimer 34 000 emplois de fonctionnaires au budget 2010. Cela devrait se traduire par une nouvelle ponction dans l'Éducation nationale⁽¹⁾ d'environ 17 000 emplois, compte tenu du poids que cette dernière représente dans l'ensemble de la fonction publique.

Il s'agit pour le gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en juin 2007, dont l'objectif est la réduction des dépenses publiques (et donc du déficit public) en s'appuyant notamment sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Dans l'Éducation nationale, cette politique a déjà conduit à la suppression de 13 500 emplois au budget 2009 et de 11 200 au budget 2008, d'où la mise à mal des formations dispensées dans les établissements, la dégradation des conditions d'encadrement des élèves comme des conditions de travail et d'emplois des personnels. Le nombre de suppressions annoncées pour 2010 (tout en étant inférieur à l'objectif initial de réduire de 40 000 chaque année les emplois de la fonction publique entre 2009 et 2012) marque une nouvelle accélération dans le « dégrais-

sage » des effectifs. Le gouvernement entend appliquer strictement le principe de non-remplacement de la moitié des fonctionnaires partant à la retraite alors qu'en 2008 le taux de non-remplacement s'était « limité » à 33 %.

17 000 SUPPRESSIONS DANS L'ÉDUCATION ?

Le ministre du Budget se défend d'une logique purement arithmétique dans la répartition des suppressions entre les différents ministères ; les Universités et la Recherche, comme la Pénitentiaire restent des priorités et seraient préservées au moins partiellement de ces suppressions, voire gagneraient des emplois. L'Éducation nationale qui remplace encore 62 % des départs à la retraite est pointée dans les déclarations ministérielles comme devant « poursuivre les efforts »... Elle devrait donc être lourdement « taxée ». Le chiffre de 17 000, voire 18 000, circule dans les couloirs.

Dans le second degré, alors que la rentrée scolaire se prépare sur fond de suppression de postes et de multiplication des heures supplémentaires dans les établissements, de suppressions massives d'emplois de remplacement, les annonces autour du budget 2010 préfigurent de nouvelles dégradations pour les élèves comme pour les personnels : volonté dans le projet de réforme de la formation des maîtres d'affecter les stagiaires sur un service de 12 heures à la rentrée 2010, utilisation des étudiants de master comme moyen de remplacement pendant leurs stages de M2.

Les données statistiques élaborées par la DEPP⁽²⁾ sur les constats et prévisions d'effectifs d'élèves comme celles sur les prévisions de départs en retraite sont soigneusement gardées secrètes par le ministère qui en interdit la publication. Sans doute vont-elles dans un sens qui invalide en partie l'argumentation ministérielle...

SALAIRES CONTRE EMPLOI

Maintes fois annoncée par le président de la République, la revalorisation du métier d'enseignant n'a toujours pas trouvé de traduction concrète. La seule mesure actée, qui s'applique à tous, et que le SNES revendiquait depuis longtemps, est la prime d'entrée dans le métier (1 500 €). Les autres mesures s'inscrivent dans la logique du « travailler plus pour gagner plus » (prime pour les enseignants faisant plus de trois HS, défiscalisation des HS...), de l'individualisation, du conditionnement au mérite ou à la nature de l'emploi occupé. Dans cette même logique, le président de la République s'est engagé à consacrer la moitié des crédits dégagés par les suppressions d'emploi à des « mesures catégorielles », conditionnant ainsi de manière inacceptable la revalorisation du métier à la destruction de l'emploi public... On est bien

	Fonction publique	Éducation nationale
2008	- 22 900	- 11 200
2009	- 30 600	- 13 500
2010	- 34 000	- 17 000 ?

loin du compte : les emplois ont été supprimés et les crédits annoncés n'ont pas encore été dégagés...

X. Darcos avait promis que 2009 serait « l'année des enseignants »... Il lui reste encore six mois pour honorer cette promesse.

Concernant le budget 2010, aucune indication n'a été encore donnée sur le sujet si ce n'est celles que l'on peut percevoir au travers des déclarations récentes de F. Fillon au *Figaro* sur la volonté de réduire les dépenses de l'État et le refus de toucher à l'impôt...

LE 26 MAI ET LE 13 JUIN, SE MOBILISER POUR L'EMPLOI PUBLIC

Face à la crise et au développement du chômage, face aux besoins de qualifications du pays et de sa jeunesse, le gouvernement reste « droit dans ses bottes » dans sa politique de destruction des services publics et de l'emploi public.

Lorsque Éric Woerth affirme⁽³⁾, début mai, que « la fonction publique n'est pas la plus exposée à la crise », que suggère-t-il si ce n'est que les fonctionnaires seraient des privilégiés et que l'État dépenserait à fonds perdus en maintenant les emplois de la fonction publique.

Notre conception du rôle de la fonction publique, dans le domaine éducatif, est radicalement opposée : éduquer c'est investir pour l'avenir, éduquer c'est éviter les sorties précoces du système éducatif, c'est lutter contre le chômage à court et à long terme.

Financer des emplois dans l'Éducation nationale, c'est non seulement assurer sur la durée les moyens d'un fonctionnement efficace du système éducatif mais c'est en même temps ouvrir aux jeunes qui se destinent à l'enseignement des perspectives autres que la précarité des emplois de vacataires ou de contractuels.

Cette analyse partagée bien au-delà des organisations de fonctionnaires a conduit à faire une large place au secteur public dans la plateforme interprofessionnelle unitaire. Le 26 mai et le 13 juin, rappelons-le en participant massivement aux manifestations.

■ Fabienne Bellin

1. Enseignement des premier et second degré public et privé.

2. Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance.

3. *Les Échos* 7 mai 2009.

L'ÉDUCATION : une valeur SÛRE !



Plateforme CGT-FO-FSU-CFDT-UNSA Solidaires-CGC-CFTC (Extrait)

« Dans la fonction et les entreprises publiques, il est indispensable de répondre aux besoins de notre société et de la population et de leur attribuer les moyens nécessaires. Dès 2009, le gouvernement doit renoncer aux 30 000 suppressions de postes. Il faut abandonner une politique aveugle de suppression d'emplois et penser autrement l'évolution des services publics dont la qualité et l'emploi constituent une question centrale. La situation des salariés précaires du public appelle des mesures de justice sociale... Il est de la responsabilité de l'État et de l'Union européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnées favorisant une relance économique (en particulier). Des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation »... « Face à la Révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès sociales. Investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement... ».

Les 26 mai et 13 juin **FAITES-LE SAVOIR**

ACTIONS LE 26 MAI (LISTE PARTIELLE)

POITIERS : rassemblement à 17 h 30 à Angoulême, place de la gare • Rassemblement à 17 h 30 à Rochefort et La Rochelle • Appel FSU à la grève. Manif 11 h 30, place de la Brèche à Niort. AG à 9 h 30 à Melle, Niort, et Thouars • Appel FSU à la grève et appel interpro CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU manif pour l'école à 10 h au pont de Rochereuil, à Poitiers. Rassemblement interpro devant le siège du MEDEF à St-Georges-les-Baillargeaux, à 14 h 30.

LIMOGES : Brive-la Gaillarde, rassemblement à 10 h place Thiers • Tulle, rassemblement à 15 h place de la gare ; Ussel rassemblement à 15 h place de la république • Gueret, rassemblement festif à 18 h place Bonnyaud • Limoges, rassemblement à 10 h place de la république.

LYON : Bourg-en-Bresse, 14 h 30 Champ de Foire • Roanne, 10 h 30 Bourse du Travail • Saint-Étienne, 10 h 30 devant la Bourse du Travail • Lyon, 11 h 30-14 h devant le siège du MEDEF (60, av Jean-Mermoz, Lyon 8^e) • Villefranche, 16-18 h : rassemblement et signature de pétitions devant la sous-préfecture.

NANTES : Nantes, 14 h CHU • Saint-Nazaire, 14 h rond-point ZAC des Grands Champs • Angers, 15 h place Imbach • Le Mans, 17 h Préfecture.

CAEN : voir infos sur le site : <http://www.caen.snes.edu>. ... les rendez-vous sur www.snes.edu

FESTIVAL DE L'ÉDUCATION : À CANNES, CAEN, ROUEN, PARIS..

Dans plusieurs académies, des délégations intersyndicales ont procédé à la remise de palmes en l'honneur de Xavier Darcos et Valérie Pécresse n'étaient donc pas lauréats.



Cannes

« Pour l'ensemble de son œuvre, nous avons l'honneur et l'avantage de décerner un navet d'or à M. Xavier Darcos.

Navet d'argent, M. Christian Nique, notre recteur qui se demande pourquoi les élèves de notre académie ne réussissent pas mieux à l'école sans jamais évoquer le fait que notre académie est bonne dernière en France en ce qui concerne les taux d'encadrement, qu'elle connaît les classes les plus chargées en secondaire et les remplacements les plus insuffisants en primaire.

Pour terminer, un navet de bronze collectif à nos élus nationaux, députés et sénateurs du Var et des Alpes-Maritimes qui, malgré les multiples sollicitations dont ils ont été l'objet ont eu la force d'âme de ne jamais répercuter auprès du MEN les manques dont souffre notre académie, ou s'ils l'ont fait, ont eu la capacité de ne jamais rien obtenir. »



Paris : place de la Sorbonne

« Les idées dominantes d'une époque n'ont jamais été que les idées de la classe dominante »

MARX

FONCTION PUBLIQUE LOI "MOBILITÉ" : LE RETOUR

L'affaire débute en juillet 2007, le Premier ministre met en place les travaux de la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Ce chantier, qui poursuit l'objectif de « ne pas remplacer un départ en retraite sur deux » dans la fonction publique de l'État, nécessite une vaste réforme : abandon de certaines missions, délégitimation d'autres, regroupement de ministères, regroupement des directions des administrations en Région et dans les départements. Cela ne peut se faire sans remettre en cause les garanties statutaires des fonctionnaires. Le projet de loi « mobilité », associé à des décrets publiés en avril 2008 constitue « la boîte à outils » de la gestion des personnels dont les services sont démantelés. Il introduit des modifications importantes dans le statut de la fonction publique, rejetées pour la plupart par l'ensemble des fédérations syndicales.

La plus emblématique est le dispositif de « réorientation professionnelle ». Il peut être imposé à un agent appartenant à un service restructuré. Au terme du dispositif, le fonctionnaire qui refuserait trois emplois est mis en disponibilité d'office, un quasi-licenciement. Le cumul d'emplois à temps incomplet deviendrait possible entre des administrations différentes des trois versants de la fonction publique. L'argument du maintien des services publics en milieu rural, avancé pour une première expérimentation au sein de la fonction publique de l'État est balayé par la RGPP et la disposition pourrait s'appliquer sur l'ensemble du territoire.



Un fonctionnaire déplacé d'office dans une nouvelle administration du fait d'une restructuration conservera à titre personnel les indemnités auxquelles il avait droit antérieurement. Plus besoin d'harmonisation, l'individualisation de la rémunération est en marche ! Le quatrième point qui fâche est la possibilité pour les administrations de faire appel à des salariés des agences d'intérim, associée à l'élargissement des cas de recours à des agents non titulaires pour effectuer des remplacements dans la fonction publique de l'État. Argument

imparable des ministres : il s'agirait de légaliser des pratiques qui ont déjà cours ! Présenté en urgence au Parlement, le projet a été adopté en mai 2008 par le Sénat. Il ne faudra que quelques jours au gouvernement après son adoption par l'Assemblée pour le promulguer. Erick Woerth vient de confirmer que cela est programmé pour la fin du premier semestre. Dans le prolongement des mobilisations unitaires, les fédérations syndicales ont décidé de protester ensemble auprès des députés.

■ Anne Féray

LA PRÉCARITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UNE FATALITÉ

C'est à la demande de la FSU en particulier que la situation des agents non titulaires a été retenue parmi celles devant être abordées d'ici l'été entre les organisations syndicales de la fonction publique et le gouvernement. La première réunion, le 5 mai dernier, a permis à la FSU de rappeler son attachement au principe du recrutement de titulaires par concours et de réaffirmer ses revendications : arrêt des sup-

pressions d'emploi, négociation d'un plan de titularisation, suppression de la condition de nationalité, retrait du projet de loi mobilité et abrogation de la loi TEPA avec son volet de défiscalisation des heures supplémentaires. La FSU a insisté sur la situation des assistants d'éducation, dont les premiers recrutés arrivent au terme des six ans de contrat. Il faut apporter des réponses aux personnes concernées, et satis-

faire les besoins nouveaux identifiés comme ceux de l'accompagnement de la scolarisation des élèves et étudiants en situation de handicap. La FSU aussi a contesté que les contrats aidés puissent pallier l'absence de personnels qualifiés. Le directeur de cabinet du ministre a écarté tout plan de titularisation global et considéré que la question des contrats aidés n'était pas du ressort de son ministère. Il a tenté d'affirmer que la crise n'aurait pas de conséquences sur la situation des contractuels de la fonction publique et que les chômeurs auraient les mêmes droits, que leur dernier employeur soit un employeur public ou privé. Les organisations syndicales ont apporté la preuve du contraire.

De prochaines réunions permettront de traiter du recensement des personnels non titulaires, des conditions de leur recrutement et de leur gestion. La FSU y défendra l'exigence d'une évolution de la rémunération garantie à tous, dénoncera les contournements permanents de la loi, parmi lesquels le non-réemploi de collègues en droit de se voir proposer un CDI. Elle défendra l'égalité de traitement des personnels non titulaires et le rôle de transparence que doivent pouvoir jouer les CCP nouvellement élus. Elle interviendra enfin pour que les non-titulaires aient les mêmes droits en matière d'action sociale que les fonctionnaires.

■ Anne Féray



© Clément Martin

146

professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires ont été promus à la **CHAIRE SUPÉRIEURE** lors de la CAPN du 7 mai 2009 (contre 189 l'an passé). Tous les collègues promus ont reçu un courrier du SNES avec des informations sur la carrière. Le SNES a rappelé son exigence d'une augmentation du nombre de postes et de l'accès des professeurs de DCG (Diplôme de comptabilité et gestion), qui en sont actuellement exclus. Le SNES insiste auprès de l'administration et de l'inspection générale pour qu'une liste complémentaire conséquente soit établie, afin de pouvoir nommer d'autres collègues en cas de vacance tardive. Encore faut-il qu'elle soit signalée : cette année une vingtaine de nominations auraient pu être anticipées et le SNES tente, par recoupement d'informations, de réduire ce nombre.

Journée de solidarité

Le travail gratuit de 7 heures institué en 2004 a été maintenu par la loi du 16 avril 2008. Dans ce cadre, certains chefs d'établissement font du zèle et réunissent les collègues pour des travaux dénués d'intérêt. Le SNES conteste ces dispositions et appelle les collègues à refuser un travail non rémunéré. Dans la mesure où un arrêt de travail qui ne prend pas la forme d'une grève peut s'avérer problématique, le SNES dépose un préavis de grève pour le lundi 1^{er} juin. D'autres formes de protestation que l'absence, comme une présence muette, peuvent être efficaces. En cas de difficulté, contacter l'action juridique du SNES : action.juridique@snes.edu

INRP mis à mal

Le dispositif de recherche de l'INRP, qui associe des enseignants du secondaire (via des demi-postes et des HSE) et des formateurs d'IUFM, est mis à mal : suppressions d'un tiers des 38 000 HSE, de 11 demi-postes sur 36, qui ne seront pas affectés à la recherche à la rentrée 2009. De plus, 75 % des moyens humains de l'INRP sont maintenant sous la responsabilité des recteurs, dont plusieurs font le choix d'en récupérer tout ou partie pour remettre les enseignants devant les élèves. La dimension nationale des missions de l'INRP est remise en cause : des recherches ont déjà été interrompues en 2008. Pour 2009, le gâchis s'accroît. Il est urgent de revenir à une gestion nationale des moyens humains et à un budget décent, conditions d'une recherche associée aux terrains sur l'ensemble du territoire.

Déclaration de revenus : frais réels

À l'heure où il faut bien se résoudre à remplir sa déclaration de revenus, vous trouverez toutes les infos spécifiques correspondant à nos métiers (frais professionnels...) sur le site www.snes.edu, rubrique « Penser et exercer son métier, rémunération ».

ORIENTATION SCOLAIRE SILENCE : ON CASSE

Dans un silence assourdissant du MEN sur l'avenir des CO-Psy et des CIO, les pièces du puzzle s'assemblent selon une logique que nous ne cessons de dénoncer.

Il s'agit, pour le ministère, de renvoyer les CO-Psy aux marges du système éducatif, transférer leurs missions pour la grande majorité des élèves sur les enseignants, faire de l'élaboration du projet personnel une compétence normalisable et évaluable aux examens via le PDMF⁽¹⁾. Depuis le début de l'année, tous les groupes de réflexion ou les missions mis en place ont fait de l'orientation un thème central.

La mission de M. Hirsch a choisi d'entrer dans la question du décrochage par l'orientation. Lors de la rencontre obtenue le 6 mai, le SNES a mis en évidence la complexité des facteurs pouvant expliquer l'abandon scolaire et l'importance du travail en amont. Mais focalisé, semble-t-il, sur la nécessité de « casser les logiques institutionnelles », le cabinet de M. Hirsch paraît davantage soucieux de privilégier des approches globalisantes sans prendre en compte la diversité des problématiques, la spécificité des publics et des métiers. Des appels à expérimentation ont été lancés dans les académies et les universités sur le décrochage et l'orientation. Des groupes de travail internes ont été mis en place et formuleront leurs propositions dans un livre vert rendu public en juin. Les échanges lors de cette audience nous font craindre qu'elles ne reprennent une nouvelle fois les sempiternelles antennes des douze rapports précédents sur la suppression du titre de psychologue et la participation obligatoire à des plateformes multiservices.

Pendant ce temps, sur le terrain nos collègues ont à cœur de faire fonctionner les CIO au sein du service public. Ils se débattent avec des effectifs trop lourds, des procédures de plus en plus complexes pour les établissements et les familles, et doivent en outre résister aux pressions de leur hiérarchie pour désertir leurs missions prioritaires au profit d'activités « vitrines » (plateforme téléphonique ou permanence dans les cités des métiers). Ils s'efforcent d'empêcher les fermetures de CIO et les gels de postes, dans le cadre d'une précarité galopante. Le 26 mai et le 13 juin, dans l'intérêt des jeunes, c'est la défense du service public d'orientation de l'Éducation nationale qu'il faudra porter tous ensemble.

■ Catherine Remermier

(1) Parcours de découverte des métiers et des formations.

« Méfiez-vous de celui qui veut rétablir l'ordre »

DIDEROT

NOUVEAU BREVET 2010 COPIE A REVOIR

Annoncée depuis 2005, la rénovation du brevet se fait par étapes successives qui préparent toutes la future architecture du diplôme qui devrait, selon le ministère, entrer en vigueur dès la session 2010. La question devant passer au CSE du 1^{er} juillet, nous avons exigé que la DGESCO dévoile rapidement son projet. Le document de travail qui nous a enfin été remis est pour le moins inquiétant.

Depuis 2005, le ministère décline progressivement l'article 32 de la loi Fillon qui stipule notamment que le brevet doit attester la maîtrise du socle commun, intégrer les résultats en EPS et prendre en compte « les autres enseignements suivis par les élèves selon leurs capacités et leurs intérêts ».

L'obsession à faire du socle commun le pivot de toute réflexion sur le futur brevet et l'interprétation du ministère de l'art. 32 irrigués tous ses projets depuis cette date. Après avoir imposé en 2008, à marche forcée, la validation des piliers 2 et 4 (niveau A2 et B2i) qui pose pourtant de sérieux problèmes, il veut aujourd'hui mettre un point final en exigeant la validation des sept piliers dès la session 2010 à travers un livret de compétences qui n'est toujours pas défini à ce jour.

La reconnaissance de la maîtrise de l'ensemble du socle se ferait au moyen d'une fiche d'attestation validée par le chef d'établissement, éventuellement remplie en conseil de classe. La maîtrise du socle constitue une condition *sine qua non* de l'obtention du brevet, mais le jury pourrait « repêcher » les élèves au vu des différents éléments dont il dispose, en particulier les résultats aux épreuves terminales.

Les épreuves terminales liées aux exigences de ce socle et la transformation de leur nature conduiraient à des épreuves qui n'évalueraient plus les mêmes choses : des questions à réponses courtes (QRC) en HGEC au lieu de paragraphes argumentés ; l'introduction d'une nouvelle épreuve de sciences au statut encore flou (SVT et/ou phy-

sique chimie et/ou technologie) sous la forme de QRC ; deux épreuves orales en interne, l'une en histoire des arts (imposée par le Conseil des ministres sur injonction présidentielle) avec évaluation d'un projet interdisciplinaire et l'autre en LV. Si le SNES revendique depuis longtemps une épreuve terminale en LV, il récuse une épreuve dont le support serait le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) sur la base d'un dossier réalisé par l'élève en amont rendant compte des « éléments de son parcours personnel » !

Quant au contrôle continu, le ministère envisageait, dans un premier temps, de ne prendre en compte que les points au-dessus de 10 dans toutes les disciplines. Suite à nos vives protestations face à ce qui aurait été un véritable *casus belli*, le document semble revenir à la situation actuelle en affichant toutes les disciplines obligatoires avec un coefficient 1 (sauf EPS coef. 2). Une incertitude demeure cependant du fait de la référence aux options facultatives dans le même cadre et de la présentation à part de la note de vie scolaire. En tout état de cause, le SNES n'acceptera pas que seuls les points au-dessus de la moyenne dans les disciplines obligatoires soient pris en compte. **Ce projet est totalement inacceptable en l'état.**

Si le contrôle continu devait se résumer aux seuls points au-dessus de 10, il induirait une hiérarchie des disciplines contraire à la culture commune que nous portons et conduirait les élèves à « choisir leurs matières » ; il passe outre les problèmes de validation du socle commun déjà mis en lumière par les différents livrets de compétences expérimentés ; la nature des épreuves écrites adossées au socle fait également craindre une évaluation au rabais ; le risque est réel d'un appauvrissement des pratiques artistiques en éducation musicale et arts plastiques, au profit de la préparation de l'épreuve d'histoire des arts ; toute évaluation de l'élève à travers son PDMF serait une aberration, et son habillage sous la forme d'une épreuve orale de LV la rend encore moins pertinente ; nous exigeons une vraie épreuve de langue vivante, qui porte sur l'ensemble du programme de Troisième et non sur le seul niveau A2.

La DGESCO a programmé une réunion de travail avec les organisations syndicales le 28 mai : le SNES y portera avec force ses analyses et ses propositions.

■ Monique Daune et Véronique Henryon

Documents de travail, comptes rendus et analyses du SNES sont consultables sur le site :
• Penser et exercer son métier > Travailler et intervenir dans l'établissement > Collège > Évaluation > Brevet.
• Penser et exercer son métier > Nos métiers - nos disciplines - nos pratiques > Enseignant > Contenus et pratiques : les observatoires.

FORMATION DES MAÎTRES DES AVANCÉES

La semaine dernière s'est achevée la dernière réunion consacrée aux mesures transitoires prévues pour la session 2010 des concours.

Si il était acté que les contenus et la forme des concours resteront en l'état actuel en 2010, il subsistait des points de désaccords quant aux conditions d'inscription, aux modalités d'affectation en stage et à l'organisation de la formation durant cette année.

Sur les premiers points, le ministère a accédé aux demandes du SNES et de la FSU : les étudiants inscrits en M1 pourront se présenter aux concours de la session 2010. En cas d'admission, et sous réserve de validation du M1, ils pourront être affectés en stage dès la rentrée 2010 sans avoir validé l'ensemble du master. Une inscription en IUFM vaudra, par convention, une inscription en M1. Les modalités de validation de cette année seront cadrées nationalement. Si ces annonces constituent une avancée pour la session 2010, il reste un point de blocage majeur : l'année de stage suivant l'admission. Le ministère souhaite affecter les lauréats des concours selon les nouvelles modalités (voir

CONCOURS 2010

Pourront s'inscrire :

- les étudiants ayant validé au moins un M1 ;
- les étudiants inscrits en M1 dans un UFR ou en 1^{re} année d'IUFM. Ils devront valider cette année pour être affectés en stage ;
- les candidats présents aux épreuves d'admissibilité de la session 2009, ou 2008 si leur concours était fermé en 2009.

encadré ci-dessus). Le SNES est en profond désaccord avec cette décision, d'ailleurs incompréhensible et qui rend le projet définitivement incohérent. Jusqu'à maintenant la forte réduction du temps de formation était justifiée par le fait que les étudiants « bénéficieront » de stages en responsabilité pendant le master. Or pour la session prochaine, ces masters n'existeront pas. La « réforme » telle qu'envisagée n'a donc d'autres objectifs que de permettre la suppression de postes. L'attitude du ministère sur ce point est à mettre en relation avec les 17 000 suppressions envisagées pour l'année prochaine. Si les annonces sur les conditions d'inscription marquent une avancée, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour transformer radicalement ce projet. Le SNES invite l'ensemble de la profession à s'emparer du débat et à construire le rapport de force qui permettra d'imposer une autre réforme de la formation et du recrutement.

DES PRÉCRUTEMENTS INDISPENSABLES

Le SNES n'a jamais accepté la fin des IPES en 1978. Il revendique la mise en place de réels précrutements à toutes les étapes du cursus universitaire qui auraient deux objectifs : attirer



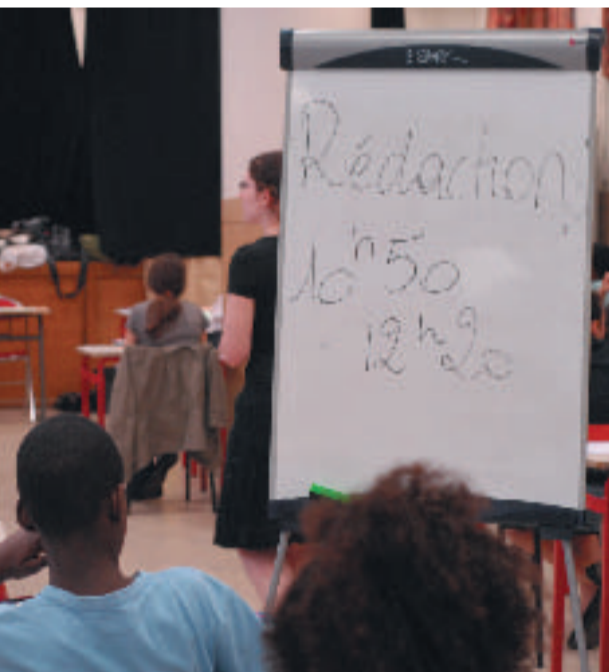
les étudiants vers les voies menant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et assurer la diversité sociale dans nos professions.

Le contexte nouveau dans lequel on se trouve avec la « mastérisation » renforce cette exigence. En effet, l'allongement de la durée des études retarde d'autant l'entrée dans la vie active et l'ouverture de droits sociaux, notamment pour la retraite. Le salaire attribué dans le cadre d'un précrutement permettrait de prendre en compte ces années. En outre, les IPES, qui étaient attribués sur critères universitaires, ont eu un rôle de démocratisation car ils étaient massivement tentés par des étudiants issus des milieux populaires. Le SNES, avec les syndicats de la FSU entend mener une campagne pour obtenir le rétablissement de précrutements inspirés de ce modèle.

■ Emmanuel Mercier

« NOUVELLE ENTRÉE DANS LE MÉTIER » (sic)

Il s'agit en effet d'affecter les lauréats des concours pour un service en responsabilité allongé à 12 heures hebdomadaires et de regrouper sur le tiers de service restant une formation dans le cadre de l'Université (éventuellement de l'IUFM), des stages dans d'autres niveaux d'enseignement, l'observation de séquences dans les classes du conseiller tuteur... L'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé le peu de sérieux de ce projet et ont demandé une réelle formation en alternance, s'appuyant sur le modèle de ce qui existe aujourd'hui. Le SNES exige pour le second degré un temps de service ne dépassant pas 6 heures hebdomadaires et une année pleine et entière de formation, dans le cadre d'IUFM rénovés.



© Daniel Maunoury

Collège Gustave-Monod (94)

L'équipe n'a pas supporté la dégradation des conditions d'enseignement liées à une DHG insuffisante. Le 3 avril, une délégation a rencontré l'IA mais aucune nouvelle proposition d'amélioration ne leur a été faite. Les collègues demandent surtout le retour à une structure avec cinq classes en Cinquième et en Quatrième. Ils s'inquiètent de l'augmentation des problèmes de discipline (onze conseils de discipline à ce jour). Faute de réponse concrète et rapide à ces demandes, l'intersyndicale SNES-SNEP-Sud envisage une opération « journée collège mort » le mardi 9 juin, la grève les mercredi 10 et jeudi 11 juin, et l'occupation du collège à partir du jeudi 11 juin en soirée.



FCA attaquée

Depuis plusieurs années, de nombreux postes ont été supprimés dans les GRETA. Les formateurs sur postes gagés ont été contraints de retourner en formation initiale. Les contractuels ont vu leur précarité s'accroître par des offres de contrats réduites à 50 voir 30 % d'ETP. Dans les académies de Paris, Lyon, Nancy, des postes de CFC sont supprimés. Les Conseillers en Formation Continue sont chargés de développer les activités de formation continue des jeunes ou adultes salariés ou demandeurs d'emploi dans les GRETA. Alors qu'émergent de nouveaux droits à la formation professionnelle, où des accords État/Régions/Partenaires sociaux pour la sécurisation des parcours professionnels et la formation sont signés, la FCA dans l'Éducation nationale est vidée de ses personnels. Le SNES soutient les actions qui se mettent en place et appelle tous les collègues à se mobiliser. Contactez votre section académique ; informez le SNES sur fca@snes.edu

RESF : privées de voyage scolaire



Deux élèves d'un collège de Saint-Denis ont été empêchées d'embarquer pour l'Italie lors d'un voyage scolaire par la compagnie easyJet, malgré un « document collectif de voyage scolaire », pourtant en bonne et due forme, seul document légalement obligatoire, et les interventions du maire et du député. L'une d'elle a réussi à obtenir en moins de 24 heures un titre d'identité républicain. L'autre a dû rester. <http://www.educationsansfrontieres.org/article13591.html>

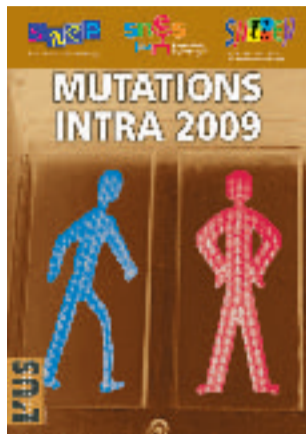
« Pour enchaîner les peuples, on commence par les endormir »

MARAT

MOUVEMENT INTRA 2009

TOUT SE JOUE MAINTENANT

Le travail des élus s'effectue dans un contexte de graves attaques ministérielles contre les droits des personnels, visant à remettre en cause des règles transparentes, équitables et applicables à tous.



Dans les académies, la campagne actuellement en cours de vérification de vœux et barèmes au sein des groupes de travail se conclura à la fin du mois de mai (cf. *L'US magazine* n° 680). C'est un préalable essentiel aux opérations de mutation puisqu'il s'agit d'établir que les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services

rectoraux. Un important travail de vérification aura été conduit par les élus, qui font corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration. Dès début juin, en fonction des calendriers rectoraux, s'ouvrira la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA et CAPA).

Dès l'Inter 2009, le ministère a tenté de contourner systématiquement le contrôle qu'exercent en commission les élus des personnels. Dans cet objectif, il a communiqué aux demandeurs de mutation des informations individuelles sur la base de documents de travail inachevés. Les collègues, en signant par milliers la pétition nationale unitaire initiée par le SNES (www.mutations2009.org), ont montré qu'ils n'étaient pas dupes. Lors des commissions, les élus nationaux ont contraint le ministère à rétablir dans leurs droits près de 15 % des demandeurs obtenant une mutation, grâce au contrôle exhaustif du mouvement.

QUE VA-T-IL SE PASSER À L'INTRA ?

Sur consigne du ministère, les recteurs communiqueront avant la tenue des commissions des informations personnelles à partir d'un projet d'affectation, qui est le document de travail des services, alors que les élus n'en auront pas eu connaissance. En même temps, le ministère tente de priver les élus des documents permettant de vérifier un tel projet. Les commissaires paritaires du SNES travailleront sur ce projet de mouvement. Ce n'est qu'à l'issue des commissions que les affectations seront officielles et définitives.

Tout projet informatique de mouvement est nécessairement incertain.

De très nombreux paramètres entrent dans la réalisation concrète du mouvement. La complexité et la variabilité de ces paramètres interdisent de considérer comme définitif et abouti un projet

informatique (volume des postes mis au mouvement et poids relatif des postes profilés, nombre des mesures de carte scolaire, équilibre entre postes en établissement et postes de remplacement, géographie de l'académie, proportion des entrants parmi l'ensemble des demandeurs, équilibres du barème académique...). En outre, le fonctionnement du logiciel, par ailleurs très performant, génère une série d'erreurs : il « oublie » d'affecter, en nombre variable, des collègues qui auraient dû obtenir satisfaction (on les nomme « candidats cachés »). Enfin, certaines données administratives sont incomplètes ou évoluent.

Les élus vérifient d'abord systématiquement la réalité des postes mis au mouvement et s'assurent qu'aucun ne manque. Ils contrôlent ensuite l'intégralité des affectations proposées, aussi bien sur poste en établissement qu'en zone de remplacement, conformément aux principes du mouvement. Ils corrigent, afin de rétablir dans son droit tout collègue lésé dans le projet informatique. Ils recherchent enfin toutes les améliorations, dans le strict respect des vœux et barèmes de chacun : améliorations qualitatives (meilleur rang de vœux...) et quantitatives (mutations supplémentaires dites « intra-commune » et « intra-département »). Après examen contradictoire en commission paritaire, les résultats sont arrêtés par le recteur. L'expérience montre que les corrections et améliorations peuvent concerner jusqu'à 30 % des demandeurs dans une discipline.

En communiquant un projet d'affectation aux intéressés avant qu'il ne soit étudié et corrigé par les commissions paritaires, l'administration cherche à s'affranchir de ce contrôle, dans l'objectif de multiplier les mutations à la tête du client. La bataille collective se poursuit donc pour faire respecter les droits des demandeurs de mutation, l'égalité de traitement et la transparence. Le SNES et ses élus sont déterminés à défendre les droits des personnels et le paritarisme, qui les garantit ; ils s'adressent et s'adresseront donc aux collègues à chaque étape du mouvement intra. ■ **Christophe Barbillat,**
Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu

Droits des personnels :

assurer le contrôle paritaire, c'est l'affaire de tous !

Signez et faites signer la pétition nationale unitaire
« **Le paritarisme contre l'arbitraire** »
www.mutations2009.org

Aux syndiqués du SNES demandeurs de mutation

ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles sur le site du SNES à l'adresse suivante : <http://www.snes.edu/spip.php?article2730> (accès avec votre code syndical personnel).

Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

Les élus des personnels, commissaires paritaires SNES

MATHS
RETOUR À LA RAISON

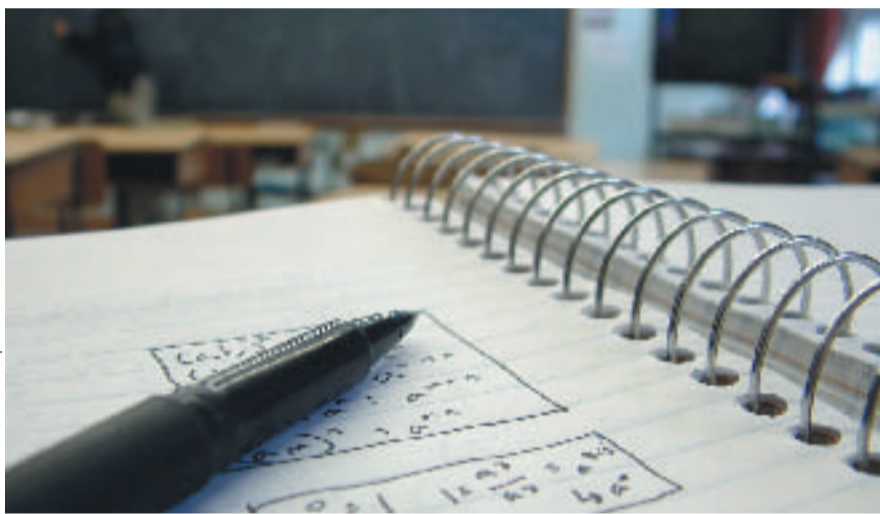
Le ministère vient de publier en ligne sur Eduscol un nouveau projet de programme transitoire de mathématiques en Seconde. Cédant à la pression des enseignants qui ont, à travers la pétition commune SNES-APMEP-Educ'action CGT, largement exprimé leur refus du projet initial et devant les remontées de la consultation qui confirment les analyses du SNES, l'Inspection générale a dû revoir sa copie. Le SNES avait clairement exprimé son refus d'un programme en complète rupture avec le programme actuel et qui tentait d'imposer tout ce qui avait été rejeté à l'automne dernier dans la réforme Darcos du lycée, dont la modularisation et la semestrialisation.

Même si l'introduction a été réécrite, le nouveau projet apparaît maintenant dans son contenu comme un aménagement de l'ac-

tuel programme et devrait permettre de prendre en compte les programmes du collège et de respecter les exigences des programmes du cycle terminal : programme défini sur l'année et organisé autour de trois chapitres (fonctions, géométrie, statistiques et probabilités), rétablissement des vecteurs, formulations beaucoup moins prescriptives sur l'utilisation de l'outil informatique. Le raisonnement et l'algorithme sont mis en évidence comme dans le projet initial mais les rédacteurs ont dû renoncer à en faire un chapitre spécifique, des activités possibles étant simplement repérées au fil du programme.

Nous reviendrons largement sur une analyse plus complète de ce nouveau projet qui devrait être présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation en juillet.

■ **Roland Hubert et Brigitte Sotura**

e QUESTION-RÉPONSE
SALAIRES : SAISIE-ARRÊT/
PRESCRIPTION

La saisie-arrêt sur salaire concerne les collègues qui, un jour ou l'autre, ont pu percevoir une somme à laquelle ils n'avaient pas droit (traitement versé à temps complet alors qu'il y a temps partiel, congé de maladie à demi traitement ou indemnité versée à taux plein alors qu'il doit y avoir proratisation...).

Quelle procédure en cas de « trop perçu » ?

Dans ce cas l'administration opère des retenues sur salaire. Elle dispose d'un délai de 5 ans (loi du 17 juin 2008 sur la prescription en matière civile), au lieu de 30 ans antérieurement, pour récupérer les sommes versées à tort. L'administration n'est autorisée à puiser que sur une fraction de la rémunération de l'intéressé. Celle-ci est déterminée par l'application d'un barème établi chaque année qui dépend de la composition du foyer.

À l'inverse, la prescription quadriennale, est la perte d'un droit du fait qu'il n'a pas été exercé pendant un certain temps. Les créances sur l'État se prescrivent au bout de quatre années civiles entières. Autrement dit, on a quatre ans pour réclamer une indemnité toujours pas payée.

Par exemple, une indemnité de professeur principal est due à un collègue au titre de sa créance si le paiement n'est pas encore effectué le 31 décembre 2013 (au terme d'un délai de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2010). L'État ne peut se dégager de ses créances en usant d'atermolements. Le cours de la prescription quadriennale est interrompu à l'initiative du créancier, par la demande de paiement, la réclamation écrite ou la saisine du tribunal administratif.

Plus d'informations sur www.snes.edu, espace adhérent, Mémo de S1.

Langues anciennes

La consultation nationale concernant le projet de programme des langues et cultures de l'Antiquité au collège est terminée depuis le 20 mai. Envoyez vos remarques et réactions à :

contenus.secretariat@snes.edu. Le SNES en fera une synthèse et interviendra lors du Conseil Supérieur de l'Éducation de juillet où ce projet devrait être présenté.

Il est encore disponible sur le site Eduscol : http://eduscol.education.fr/D0013/consult_LCA_college_2009.htm

Sa lecture est autrement plus agréable que les nouveaux programmes de français et, surtout, on y trouve une véritable réflexion sur la langue et la « culture humaniste ».

Reconquête du mois de juin : ne vous laissez pas faire !

Le calendrier de fin d'année proposé par le ministre est intenable : il n'est pas possible de corriger des copies tout en faisant cours, ni de laisser aux élèves et à leur famille le temps de la réflexion pour les choix d'orientation tout en retardant les conseils de classe à quelques jours des commissions d'appel ou d'affectation.

Recteurs et chefs d'établissement ont commencé à entendre les personnels : dans certaines académies, des consignes sont données pour permettre l'arrêt des cours avant le début des épreuves écrites du bac. Il n'y a pas de fatalité, continuons de demander à tous les échelons un assouplissement du calendrier : avancée des dates des conseils de classes et arrêt des cours dans les établissements et auprès des rectorats, dénonciation nationale par la pétition en ligne sur le site du SNES (lien page d'accueil en bas du pavé bleu). Il ne sera pas dit que les personnels, qui ne sont pas responsables de cette situation, n'auront pas tout fait pour la combattre !

+ 800 !

Une nouvelle augmentation des possibilités de promotion à la **HORS-CLASSE** vient d'être acquise.

Pour les promotions 2009,

plus de 11 300 certifiés, agrégés et CPE vont pouvoir accéder à la hors-classe, soit 8 620 certifiés (ratio de 7 %), 2 386 agrégés (7 %) et 367 CPE (5 %). Le ratio d'accès à la classe exceptionnelle des PEGC passe à 42 %.

La question des CO-Psy reste posée malgré nos demandes. Nouveau pas positif pour nos carrières, cela ne saurait cependant suffire. Le SNES revendique une dynamique d'amélioration pour tous et à toutes les étapes de la carrière. En l'état, les orientations affichées par le ministère dans les discussions en cours sur la revalorisation de nos métiers sont très loin des exigences. Ensemble, les 26 mai et le 13 juin, nous avons l'occasion de nous faire entendre pour obtenir les mesures légitimes que nos professions attendent.

« Un ministère qu'on soutient est un ministère qui tombe »

TALLEYRAND

ENSEIGNER À... GRIGNY, EN ESSONNE

Régulièrement, la presse se fait l'écho d'établissements où le métier d'enseignants, de CPE ou de surveillants se révèle toujours plus difficile à exercer. L'US a souhaité donner la parole à celles et ceux qui, chaque jour, permettent aux élèves les plus défavorisés d'accéder à l'éducation.

La ville de Grigny, dans l'Essonne, située à 25 kilomètres au sud de Paris, s'est d'abord développée à l'écart des routes et des voies ferrées qui aujourd'hui bordent la commune. Longtemps, le village est resté isolé. Puis, l'expansion de la capitale repoussant les limites de la zone urbaine, deux grands ensembles bouleversent profondément Grigny : la cité HLM la Grande Borne (1969) et Grigny 2. Grigny, qui comptait en 1968 moins de 3 000 habitants, en compte, sept ans plus tard, plus de 25 000 – chiffre resté stable depuis. Cette explosion démographique ne pouvait pas ne pas avoir de conséquences sur les conditions d'enseignement. D'autant que l'État n'a jamais complètement assumé ses responsabilités en termes de besoins d'infrastructures et de services publics. C'est d'ailleurs ce que demandait le collectif d'enseignants et de parents « Stop la violence à Grigny » qui a réuni, fin 2007, une manifestation de 1 500 personnes pour dénoncer la violence dans les écoles, et demander l'égalité des chances et des services à Grigny. Une violence devenue quotidienne, selon Sébastien Ledoux, professeur d'histoire-géographie au collège Jean Vilar, un

leurs différents derrière le collège. Mais globalement, l'atmosphère semble apaisée, sauf quand de bruyantes grappes d'élèves de toutes origines descendent du bus 402, tristement célèbre pour être l'objet de multiples agressions...

Au collège Jean-Vilar, construit au cœur de la Grande Borne, la situation semble plus tendue : il n'y a aucun mélange, puisque les élèves sont tous issus de la même cité. À l'entrée en Sixième, les résultats aux différentes évaluations sont très en retrait par rapport aux moyennes tant nationales qu'académiques ou départementales. Et il est vrai que lorsqu'on pénètre pour la première fois dans la cour de récréation, circulaire, entourée de murs de béton gris, on ressent un vif sentiment d'oppression. Pour Laurent Le Flécher, professeur d'EPS, l'établissement est à ce point imbriqué dans la cité que les élèves ne font plus la différence entre « le collège et un hall d'immeuble ». Si les violences physiques se sont déplacées vers l'extérieur, le collège n'est pas apaisé, souligne ce professeur, qui a récemment été la cible d'un jet de pierre. Les incivilités, tentatives d'intimidation, sont fréquentes. Lazhar Bouraoui,

TZR en mathématiques, insiste lui aussi sur l'agressivité des élèves, « qui ne voient pas quel pourrait être leur avenir ». Mais il a à cœur d'insister : dans chaque classe, il y a de bons élèves, qui travaillent ensemble et réussissent. Dans un tel contexte, l'administration a eu le souci, il y a quelques années, de faciliter les conditions de travail : service allégé d'une heure trente, demi-journée hebdomadaire consacrée à la concertation. Mais ces dispositifs



des trois collèges de Grigny, le dernier ayant été construit il y a sept ans. Tous sont classés RAR. Ceci dit, Jean Baptiste Hutasse, professeur d'histoire géographie qui enseigne depuis six ans à Sonia Delaunay, le dernier né des collèges de Grigny, souligne que l'établissement « fonctionne ». Sis entre l'autoroute et un canal bordant un paisible lotissement pavillonnaire, ce collège à l'architecture futuriste connaît certes quelques point noirs : il faut parfois passer de longues minutes, en début de cours, pour obtenir le calme, et les garçons sont enfermés dans une pseudo image de la virilité, montrant du doigt les bons élèves, alors que les filles sont généralement plus travailleuses. Autre difficulté : les bandes, qui font sentir leur présence dans l'établissement, même si elles règlent désormais

ont disparu, et les moyens liés au classement RAR ne les ont pas remplacés.

Cette année, à Sonia Delaunay, une motion déposée par les enseignants du SNES en CA dénonçait « la politique actuelle qui tend à aggraver la charge de travail des enseignants déjà très importante dans ce type d'établissement », où les personnels « font déjà beaucoup d'heures supplémentaires, en s'impliquant dans la mise en oeuvre de projets pédagogiques ».

Mais devant ces difficultés, dont témoigne le fort turnover des équipes enseignantes, on peut trouver des satisfactions : ainsi, pour J.-B. Hutasse, l'origine des élèves est si diverse – maliens, ivoiriens, capverdiens, pakistanaï, laotiens... – que, de son propre aveu, les cours de géographie sont un régal... ■ **Nicolas Morvan**

PARTIS POLITIQUES CONVAINCRE

Au moment où se préparent les arbitrages budgétaires pour 2010, où s'accroissent les discussions sur la formation des maîtres, où s'annoncent de nouveaux débats sur la réforme du lycée, le SNES repart en campagne en direction des partis politiques pour défendre ses analyses et propositions.

Le contexte économique, les questions d'accès à l'emploi des jeunes posent de manière encore plus aiguë la question de la formation, des parcours à proposer pour tous les jeunes. Le calendrier électoral, avec des élections régionales dans un peu moins d'un an, relance la réflexion de tous sur la décentralisation. Autant de sujets sur lesquels il faut convaincre les partis politiques, les élus de la pertinence des propositions du SNES. C'est pourquoi le syndicat a décidé d'aller à la rencontre de toutes les organisations politiques à l'exception du Front National, avant la fin de l'année scolaire.

Le 19 mai le SNES⁽¹⁾ avait rendez-vous avec Bruno Julliard⁽²⁾, secrétaire national à l'éducation au Parti Socialiste et lui remettait une série de fiches thématiques. Le Parti Socialiste engage actuellement un travail dans ses fédérations et au plan national pour élaborer ses propositions pour son projet éducatif. Une convention devrait faire la synthèse dans 18 mois. Un état des lieux a été rédigé pour lancer ce travail sous le titre « *l'école en danger* » et dix chantiers

ouverts : la réussite scolaire pour tous, une société éducative, le lycée des qualifications, l'accès aux études supérieures, les métiers de l'éducation, territoires et éducation... Dans ce cadre Bruno Julliard nous a confirmé la volonté de son parti de rencontrer associations et organisations syndicales. Frédérique Rolet, pour le SNES, a dit le souhait de débattre en particulier sur les sujets sensibles où les divergences avec le PS sont connues : conception du métier d'enseignant et ses conséquences en terme de service ou de formation, rôle des Régions dans la politique de formation, accompagnement éducatif, conception de l'orientation... La discussion de deux heures a permis un échange assez long sur quatre sujets : la décentralisation avec les responsabilités particulières d'un parti qui détient la présidence de quasiment toutes les Régions, le lycée avec beaucoup de questions sur la conception du SNES des voies et des séries, ses propositions pour permettre passerelles et redonner aux formations professionnelles un caractère attractif. Le collège a été l'occasion d'aborder la question de la place des disciplines et des transitions premier et second degré. Enfin la formation des maîtres a suscité beaucoup de questions sur les propositions du SNES concernant les prérecrutements, et un échange sur le contenu de la formation et la place du disciplinaire. La rencontre s'est achevée par un accord sur le principe de nouveaux rendez-vous à la rentrée, ciblés sur des thèmes précis en lien avec les dix chantiers. ■ **Claudie Martens**

(1) F. Rolet, R. Hubert, Cl. Martens et Daniel Robin
(2) Accompagné de Benjamin Vétérel, délégué national et Marion Boyer, directrice de cabinet

Les fiches remises aux partis politiques, les RV, les comptes-rendus : www.snes.edu

BLOIS, 8 - 10 OCTOBRE 2009 RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

Festival blésois des Rendez-vous de l'Histoire :
12^e édition et 6^e participation consécutive du SNES.
Le thème 2009 : « *Le corps dans tous ses états* ».

Dans le cadre des rendez-vous, le SNES organise diverses activités. Le vendredi 9 octobre, il animera, en partenariat avec le SNEP-FSU, une conférence - table ronde sur le thème : « *Culture sportive et éducation (XIX^e-XX^e siècles) : un enjeu social, politique et culturel* » avec la participation d'universitaires spécialistes de l'histoire du sport.

Un stage de formation syndicale de trois jours (8-10 octobre) permettra aux syndiqués de bénéficier des activités proposées et de participer à la réflexion syndicale sur le métier et l'enseignement de l'histoire.

Pré-inscription par courriel avant le 20 juin auprès de formation.syndicale@snes.edu qui vous adressera les informations pratiques⁽¹⁾.

■ **Eugenio Bressan**

1. Une participation aux frais de 25 € sera demandée. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées en fonction de leur arrivée et priorité sera accordée aux nouveaux participants.



Fichage à Amiens

Le S3 a découvert début mai l'existence d'une circulaire rectorale datant de mars qui demandait aux chefs d'établissement de remplir des fiches sur les enseignants « paraissant » connaître des difficultés.

Dans ces fiches, plusieurs rubriques relevant de la vie privée (« difficultés d'origine personnelle ou familiale ») et un appel à signaler les « comportements inhabituels ou particulier », porte ouverte à toutes les dérives. Sous prétexte de confidentialité, elles n'étaient pas forcément portées à la connaissance des collègues, et n'étant pas versées au dossier, n'étaient pas consultables par eux.

Suite à l'intervention du Snes, le Rectorat a finalement renoncé à faire figurer ces rubriques dans la nouvelle version de la circulaire à paraître à la rentrée.

Pères de famille retraités

Nouveau rebondissement dans le feuilleton des retraites et des avantages accordés aux mères et non aux pères. Cet avantage ne dépendant pas de cotisations versées, la seule condition étant d'avoir élevé des enfants entre la naissance et 16 ans, la Cour de Cassation, dans un récent arrêt⁽¹⁾, estime qu'aucune justification objective et raisonnable ne fonde la différence introduite par l'article L. 351-4 du code de la Sécurité sociale entre les mères et les pères. Le plaignant a obtenu satisfaction, et en tant que père de 6 enfants : 6 x 8 trimestres de majoration soit 48 trimestres de majoration. Pour autant, l'arrêt n'est pas transposable en droit public car le code des pensions lie la bonification pour enfant qui est de 4 trimestres et non de 8 (avant 2003), à une interruption d'activité. Ce qui prive les pères de tout droit mais vise également les mères qui n'étaient pas en activité au moment de la naissance (exemple disponibilité) ou qui ont eu des enfants avant d'être fonctionnaires (sauf limite des 2 ans entre la fin des études et le recrutement) ou qui n'ont pas pris de congé (par exemple pour adoption), liste non exhaustive.

(1) Cour de Cassation, 19 février 2009, n° 07-20668

RecrutLangues

Le ministère propose aux professeurs de langues leur plateforme de recrutement (RecrutLangues) pour qu'il se portent volontaires pour les stages intensifs d'anglais pendant les vacances. Les premières dérives n'ont pas tardé. Dans un lycée breton, le proviseur a fait appel à un groupe privé non pour faire de la compréhension orale en anglais, mais simplement préparer les épreuves de LV au bac en langues, pour la modique somme de 2 400 euros. Le MEN supprime des postes mais il a beaucoup d'argent pour financer des dispositifs d'accompagnement hors temps scolaire, dont la pertinence est discutable. Les langues vivantes, comme l'ensemble de l'éducation, sont définitivement un marché juteux (plusieurs milliards d'euros au niveau européen).

Le congrès du SNES a dénoncé l'inefficacité du dispositif dit de « réussite scolaire » et a rappelé son souhait d'un retour à un horaire décent d'enseignement en groupes-classes de taille acceptable.

Faites voter des motions contre ce genre d'initiative, dans les C.A. et contactez vos S3.

